

L'INTERVIEW / Béatrice de Crozet, présidente du Comité écologique de sauvegarde de La Ciotat, s'oppose au projet

# "Non au parc des calanques"

**D**epuis que l'État a donné, fin février, son feu vert au périmètre qui sera soumis à la concertation dans les prochains mois, le ton monte autour du futur parc national des Calanques. Sur La Ciotat, le Comité écologique de sauvegarde de La Ciotat, association créée en 1974 "avec l'agrément environnement et urbanisme", précise Béatrice de Crozet, sa présidente, est l'une des structures à militer contre sa création. Cette association dont la devise est "protéger sans interdire" rassemble une "centaine d'adhérents": des pêcheurs, des plaisanciers, des chasseurs, des amoureux de la nature..."

## Pourquoi cette hostilité au projet?

"Tout d'abord, notre inquiétude n'est pas soudaine. Mais elle prend de plus en plus corps au fil des informations que nous recevons. Et surtout depuis que le Conseil national de la protection de la nature s'est dit en décembre défavorable aux activités de prélèvement de toute nature dans les cœurs du futur parc. Nous disons



▶ Béatrice de Crozet et le Comité écologique de Sauvegarde de La Ciotat militent pour un parc qui s'arrêterait à Cassis. / PHOTO R.L.

donc non au parc national des Calanques tel qu'il nous est présenté. C'est un parc qui a beaucoup plus de contraintes que les autres parcs français".

## Mais ce n'est pour l'heure qu'un avant-projet.

"Nous le savons! Guy Teissier président du GIP des Calanques, l'a rappelé dans un document affirmant que l'avant-projet n'engageait à rien qui que ce soit et surtout qu'il n'a de sens qu'accompagné des avis qui seront recueillis lors de la consulta-

tion locale à venir. Mais nous devons être vigilants. Surtout parce que nous ne voyons pas de quelle manière le parc national contribuera davantage à la protection de nos sites et paysages que le cadre juridique actuel. La réglementation actuelle n'est-elle pas suffisante? Elle est pourtant déjà sévère tant pour les chasseurs que pour les pêcheurs, notamment.

"Pourquoi y ajouter des contraintes extérieures confiées à une administration de l'État qui va peser sur

la liberté des communes."

## Dès lors que proposez-vous?

"Le parc peut très bien s'arrêter avant La Ciotat. C'est ce que nous souhaitons. Comme l'a encore précisé M. Teissier, le périmètre peut-être restreint si c'est le souhait des acteurs concernés. Il peut s'arrêter à Cassis si les Ciotadens le décident. C'est ce que nous appelons les Ciotadens à demander lors de l'enquête publique."

## Qu'attendez-vous du maire?

"Pour l'instant ils ont posé leurs conditions. Le maire sait qu'il a une porte de sortie avec l'enquête publique. À nous désormais de faire campagne contre le parc. Nous attendons simplement qu'il soit à notre écoute car il a été élu par les Ciotadens, il doit donc les écouter. Il faut donc surtout ne pas rester les bras croisés".

Richard Lopez

## LA RÉUNION

Le comité écologique du parc national des Calanques organise une réunion d'information le 23 mars à 18 h, salle Saint-Marceaux.

## SERGE NOVI

## "Questions pour un parc"

# NOMBREUSES INQUIÉTUDES

**Cette émanation du CIQ Ouest de La Ciotat milite contre le parc national.**

"C'est pour répondre à de nombreuses questions que se posent une multitude de Ciotadens, que l'association Questions pour un parc a été créée", explique Serge Novi, vice-président de cette structure.

Et des questions l'association et ses "quelque soixante-dix adhérents" en a déjà beaucoup. "Forcément, rétorque son dirigeant nous sommes maintenus dans un flou artistique. Pourrons-nous circuler librement et simplement dans nos collines? Est-ce que nos enfants pourront aller à la pêche à la ligne? Est-ce que nos anciens pourront sortir en mer avec leurs barquettes taquiner les girelles et grappiller quelques oursins?"

L'association "Questions pour un parc" s'interroge également sur la création du parc: "Ne risque-t-elle pas de créer une surfréquenta-



▶ Serge Novi, vice-président de "Questions pour un parc".

tion du site, effet contraire du but recherché? Pourquoi les propriétaires vivant sur le site du futur parc n'ont-ils été jamais consultés? Pourrons-nous transmettre notre bien à nos enfants? Pourrons-nous vendre notre bien? Pourrons-nous continuer à jouer tout simplement de notre bien comme n'importe quel autre ciotaden?"

R.L.

▶ Association "Questions pour un parc", chemin de la vigie, 13600 La Ciotat. Renseignements au 04.42.83.69.69.